

Ecole de musique d'Hermance

TARIFS 2025-2026 (POUR L'ANNÉE SCOLAIRE*)

Eveil musical 4-5 ans

Fr. 485.-

Formation musicale (30 min) + Atelier (30min) (dès 6 ans)

Fr. 525.-

Formation instrumentale (30min) + F.M.

Fr. 1 135.-

Formation instrumentale (45min) + F.M.

Fr. 1 440.-

Formation musicale adulte (Si 4 inscrits minimum)

Fr. 580.-

Formation instrumentale seule (30min) (4 ans de FM min)

Fr. 630.-

Formation instrumentale seule (45min) (4 ans de FM min)

Fr. 1050.-

Formation instrumentale seule (60min) (4 ans de FM min)

Fr. 2 210.-

Ateliers musique actuelle ou transdisciplinaire (60min)

Fr. 525.-

(Si 4 inscrits minimum)

Location instrument (gratuit si participation à l'UIH)

Fr. 180.-

Nous remercions la
commune d'Hermance
pour son soutien
financier qui nous
permet de garder des
tarifs accessibles.



INSCRIPTIONS

L'école de musique d'Hermance est une école associative soutenue par la commune d'Hermance. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés dans leur domaine et pédagogues.

A travers le parcours qu'elle propose, elle favorise l'épanouissement des élèves, développe leur sensibilité et participe activement à la vie culturelle de la commune.

EVEIL MUSICAL

- Cours dispensés dès 4 ans

L'enfant est, depuis son plus jeune âge, sensible à la musique.

Ce cours lui propose de découvrir et de développer ses aptitudes musicales sur le plan de l'écoute, du chant, du rythme, de la créativité et de la participation corporelle. Les enfants bénéficient d'un éveil musical fondé sur une pédagogie active, ludique et vivante.



FORMATION MUSICALE

- Cours dispensés dès 7 ans
- Durée des cours : 45 min de FM seul en première année puis 45 min de FM + 30 min d'orchestre Junior / semaine dès la deuxième année.

Ces cours permettent aux élèves d'acquérir les notions de langage et de culture musicale indispensables pour une pratique autonome de leur instrument, tout en proposant une mise en pratique active de la musique à travers la pratique collective



Ce cours est obligatoire durant 4 années. Un contrôle continu à lieu chaque trimestre et sert de référence pour le passage dans le degré suivant.

PRATIQUE COLLECTIVE



La pratique d'ensemble est un apprentissage et un objectif essentiel de la pratique musicale. De ce fait elle est obligatoire.

- Orchestre junior: découverte du jeu en ensemble, complémentaire au cours de formation musicale.
- L'atelier transdisciplinaire proposent aux élèves une pratique d'ensemble tout développant leur créativité par la création d'un spectacle de A à Z (musique à l'image, musique et danse, musique et théâtre...).
- Dès 3 ans de pratique instrumentale, l'atelier musique actuelle proposent aux élèves une pratique d'ensemble dans des styles variés (rock, reggae, musique de film, pop...) tout développant leur créativité par l'improvisation.
- Union instrumental d'Hermance: Gratuit pour tous les élèves inscrits en formation instrumentale, dès la 3ème année de pratique. L'orchestre s'adresse également aux musiciens, enfants, adolescents et adulte, ne suivant pas ou plus de cours à l'EMH. Ils peuvent ainsi, sous réserve d'un niveau suffisant, intégrer un ensemble musical et pratiquer la musique dans une ambiance amicale et conviviale.



FORMATION INSTRUMENTALE

- Possible dès la première année de formation musicale
- Durée des cours : 30 min à 60 min / semaine (selon le degré)
- Les cours sont en principe individuels mais une pédagogie de groupe peut être proposé dans certains cas
- Cours ouverts aux adultes souhaitant apprendre un instrument.
- Instruments enseignés: Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Tuba et Euphonium, Percussions, Trompette, Trombone, Guitare et Guitare basse, Piano.
- Préparation à l'Option Musique de la Maturité.

Un examen pratique à lieu à la fin de chaque année scolaire. La participation des élèves à celui-ci est obligatoire.